Défenseur des droits - Rapport annuel d’activité 2023 **[1]**

Le handicap, indétrônable sur le podium des discriminations. En 2023, encore, il occupe la première place, avec 21 % des saisines adressées au Défenseur des droits (DDD), devant l'origine (13 %) et l'état de santé (9 %). D'une manière générale, Claire Hédon, Défenseure des droits, dit « porter un regard inquiet sur l'état des droits et libertés dans notre pays ». Elle mentionne « plusieurs réformes législatives ou règlementaires qui ont restreint le bénéfice de certains droits, dans le domaine du logement, de l'accès aux prestations sociales ou encore de l'immigration », « rompant des équilibres existant parfois de longue date », et « entravant le quotidien de milliers de personnes pour lesquelles le Défenseur est souvent le seul et dernier recours ». « Cette fragilisation des droits n'est pas nouvelle et s'inscrit dans une tendance de fond », ajoute l'institution avec un « fossé qui s'est considérablement creusé entre les usagers et les services publics ».
En savoir plus (defenseurdesdroits.fr) [2]

Liens
[1] https://inshea.fr/fr/content/d%C3%A9fenseur-des-droits-rapport-annuel-d%E2%80%99activit%C3%A9-2023
[2] https://www.defenseurdesdroits.fr/rapport-annuel-dactivite-2023-la-banalisation-des-atteintes-aux-droits-et-libertes-inquiete-la-597